

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JUILLET 2020 A 19H
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE
38730 VAL-DE-VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Daniel RABATEL, Sandra BARRAS, Gilles BREDA, Florence BARBIER, Pascal GREAUME, Françoise GAUTHIER, Axelle VOYE, Sophie LERENO BORGES, Anne ANDREVON, Daniel BOUTIN, Annick CARRE, Florence CAZAUD, Nathalie COLOMB, Cédric FERRAND, Julie GUTTIN, Pascal VIGNANE, Gilles BOURDIER (arrivé en cours de séance).

Conseillers municipaux excusés et absents : Mme Florine GOUILLART, M. Sébastien ESMIOL

Pouvoirs : M. Gilles BOURDIER (qui a donné procuration à Mme Axelle VOYE) ; Mme Marie-Hélène AGNIEL (qui a donné procuration à Mme Annick CARRE) ; M. Julien GENTIL (qui a donné procuration à M. Daniel RABATEL)

Secrétaire de séance : Mme Florence BARBIER

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision concernant les élections de mars 2020 : suite à la diffusion de tract de la liste « un nouvel élan pour nos villages » mettant en cause la Sous-préfecture, il a adressé le tract et un courriel à la secrétaire générale de la Tour-du -Pin.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : aucune remarque.

DELIBERATION N°2020 34 DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC VOTE POUR MAINTIEN OU NON MAINTIEN DE MME GAUTHIER FRANÇOISE AU POSTE DE 6^{EME}ADJOINTE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement de la collectivité, Madame GAUTHIER Françoise n'a pas reçu de délégation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de voter pour ou contre le maintien de Madame GAUTHIER Françoise au poste de 6^{ème} adjointe.

Monsieur Michel MOREL demande à l'assemblée si cette délibération doit être votée à bulletin secret. Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

Résultats des votes à bulletin secret :

Nombre de votants : 18 + 2 procurations = 20

Pour : 6

Contre : 12

Blanc : 1

Nul : 1

Par conséquent, le poste de 6^{ème} adjoint devient vacant, Mme GAUTHIER Françoise conserve son mandat de conseillère municipale.

=====

I. FINANCES :

-Budget participatif : réunion explicative le 11 Septembre 2020 à 20h salle des fêtes de Panissage.

DELIBERATION N°2020 35 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES ELUS NON INDEMNISES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS :

Les membres du conseil municipal non indemnisés peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal.

Les élus non indemnisés peuvent également prétendre à un remboursement des frais de déplacement à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

Les justificatifs des dépenses supportées doivent être impérativement présentés pour générer le versement de l'indemnisation des frais de repas.

Le calcul des frais à rembourser se fera en fonction du barème kilométrique, du nombre de chevaux du véhicule ainsi que des kilomètres effectués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-**APPROUVE** la prise en charge des frais de déplacement pour les élus non indemnisés dans l'exercice de leurs fonctions.

=====

DELIBERATION N°2020 36 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 22 Juin 2020, il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2020. A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, la somme de 18000,00 euros a été prévue pour les subventions communales.

Monsieur le Maire expose aux élus les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020 présentés par les associations et examinés par la Commission des Finances en date du 15 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de toutes les demandes de subventions, après études et délibérations, et à l'unanimité :

-**DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Tiers	Budget 2020
Val Virieu	2 700.00 €
FC2V Foot	1 000.00 €
Association Familles Rurales	1 000.00 €
Association Tennis Club	900.00 €
SSIAD des Deux Vallées	700.00 €
Patrimoine Vallée de la Bourbre	200.00 €
VUMRAC Section Virieu	200.00 €
Restos du Cœur	500.00 €
Plexus	650.00 €
Esperluette écrit et art	150.00 €
Secours Catholique Isère	250.00 €
Secours Populaire Français	250.00 €
Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné	500.00 €
Les Randonneurs de la Bourbre	200.00 €
Sou des Ecoles Publiques	800.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	200.00 €
Les fous du volant	200.00 €
Banque Alimentaire de l'Isère	250.00 €
Judo Club Vallée de la Bourbre	300.00 €
Amicale des Pompiers Châbons	350.00 €
L'Arbre à Danses	250.00 €
Futsal	100.00 €
Association des réfugiés	150.00 €
MFR MOZAS	60.00 €
MFR Le Village	120.00 €
MFR La Grive	60.00 €
EFMA	180.00 €
Locomotive	100.00 €
Croix-Rouge Française Les Vallons de l'Isère	150.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers des Terres Froides	60.00 €
Energie Sport Culture	50.00 €
Vallée en Transition	150.00 €
Total Budgétisé	18 000.00 €
Total Réalisé	12 730.00 €
Différence	5 270.00 €

- **INDIQUE** que la somme totale des subventions aux associations répartie comme indiqué ci-dessus s'élève à : 12 730.00 € ;

A titre indicatif, la commune a déjà versée une somme de 100.00 euros à l'association de l'amicale du personnel des Vals du Dauphiné.

La somme restante au compte 6574 étant de 5 170.00 €.

=====

Madame Laurence BAL a été élue Présidente de l'association PLEXUS.
Cette année, le feu d'artifice n'aura pas lieu. Une action commerciale courant novembre est envisagée par les commerçants de Val-de-Virieu en partenariat avec la municipalité.

II. RESSOURCES HUMAINES :

DELIBERATION N°2020 37 : LES REGLES RELATIVES AU COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le dispositif législatif du Compte Epargne Temps (CET) dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'État.

Le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

L'organe délibérant détermine, après avis du Comité Technique Paritaire, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

Modalités d'alimentation :

Le Compte Epargne Temps est alimenté par le report de jours de congés annuels, dans les limites fixées à 7 jours par an.

Modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps :

La collectivité opte pour la modalité d'utilisation suivante : les congés.

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 Juin 2020 :

Le Maire propose à l'assemblée,

- **de mettre en place le CET** selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

=====

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINE :

DELIBERATION N°2020 38 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE :

Vu l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation qui précise le contenu du Programme Local de l'Habitat,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat et l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, précisant les modalités de la procédure d'adoption du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2016 de la Communauté de communes Bourbre-Tisserands relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Vals du Dauphiné,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2016 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Vals du Dauphiné,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 novembre 2016 de la Communauté de communes Les Vallons du Guiers relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Vals du Dauphiné,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 novembre 2016 de la Communauté de communes Les Vallons-de-la-Tour relative au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Vals du Dauphiné,
Vu les Comités de Pilotage PLH du 17 décembre 2018, 9 avril 2018 et 20 novembre 2018,
Vu la Conférence des Maires du 8 novembre 2018,
Vu le bilan du Programme Local de l'Habitat des Vallons-de-la-Tour 2016-2022,
Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné du 25 avril 2019 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné 2019-2025,
Vu l'avis défavorable de Bureau syndical du SCoT Nord Isère daté du 18 septembre 2019 sur la compatibilité du projet de Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné 2019-2025 avec les orientations définies par le SCoT Nord-Isère,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 28 janvier 2020,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 février 2020,
Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné du 27 février 2020 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné 2019-2025,
Vu l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise les conditions dans lesquelles le projet de Programme Local de l'Habitat est soumis aux communes membres,

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la période 2019-2025.

Elaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ce programme définit la politique de l'Habitat du territoire pour une période de 6 ans. Il fixe les objectifs à atteindre et programme les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens à mobiliser.

Les Plans Locaux d'Urbanisme et PLUi doivent être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat comprend :

1. Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat
2. Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et les objectifs quantifiés du programme
3. Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le projet de PLH VDD, établi pour 6 ans, s'articule autour de 3 axes :

Valoriser le bâti ancien, les centres-villes et centres bourgs,
Accompagner les villes et bourgs-centres dans leur politique de revalorisation et de renouvellement urbain,
Améliorer le parc privé ancien occupé,
Maintenir le parc social attractif,

Accompagner la réhabilitation du parc communal,
Coordonner la production et l'orienter vers les besoins insatisfaits,
Programmer l'offre en logement en cohérence avec l'offre de services et commerces,
Poursuivre une production ciblée de logements locatifs sociaux,
Favoriser la primo-accession dans des logements de qualité,
Organiser le développement pavillonnaire et diversifier les formes urbaines,
Accompagner les ménages en difficulté de logement,
Repérer, orienter et suivre les ménages en difficultés dans leur logement,
Développer une offre meublée en lien avec le développement économique,
Tester une petite offre de logement d'urgence,
Répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage,

Le programme d'actions comporte 21 actions pour un budget prévisionnel porté par les Vals du Dauphiné de 6 209 864 € sur six ans.

Pour donner suite à la saisine de la Communauté de communes, les communes ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT rendent un avis sur le projet arrêté.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil Communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de Programme Local de l'Habitat qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le Programme Local de l'Habitat sera proposé au Conseil Communautaire pour adoption. En cas de demande de modifications, le Programme Local de l'Habitat ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'État, d'une délibération apportant ces modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de Programme Local de l'Habitat, délibère et, à l'unanimité :

-EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025 arrêté par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

-AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

=====

IV. URBANISME : Mme Axelle VOYE

3 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

*Parcelle bâtie : Section AD 39 d'une superficie de 1 470 m² située 20 Rue du Buisson Couchant 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts DE VIRIEU. DIA déposée par le Cabinet d'Urbanisme URBA RHONE à Lyon. Prix de vente : 178 000.00 euros.

*Parcelle bâtie : Section AB201 d'une superficie de 293 m² située 15 Rue de l'Ancien Marché 38730 Val-de-Virieu et parcelles non bâties : Section AB 211 ; Section C 183 ; Section E 99 ; Section AD 9 et Section AB 452 d'une superficie de 5 186 m² appartenant à Mme RODRIGUEZ Sylvia au profit de M. COIFFARD Etienne de Pont-de-Beauvoisin, Savoie. DIA déposée par Me BENOIST Henry, Notaire à Grenoble. Prix de vente : 225 000.00 euros.

Il sera noté pour information, que les animations organisées par la commune ont lieu sous la halle au cours de l'année.

*Parcelle bâtie : Section AB 152 d'une superficie de 645 m² située 359 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. et Mme GUILLEE Florent au profit de M. GUDIN Stéphane de Lyon, 7^{ème} arrondissement. DIA déposée par Me BERNERD Pauline, Notaire à Val-de-Virieu. Prix de vente : 131 000.00 euros.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces DIA.

4 Déclarations Préalables :

*Dossier déposé le 2 Juin 2020 par le Cabinet AGATE Géomètres Experts représenté par M. GRANJON Bruno de La Tour du Pin concernant la division foncière en vue de construire sur un terrain situé au 581 Rue de la Gare – Panissage 38730 Val-de-Virieu. Parcelle A 544p, zone UB au PLU.

Il est appliqué un sursis à statuer sur la demande de déclaration préalable, lotissements et autre divisions foncières non soumis à permis d'aménager. Le sursis à statuer est prononcé pour une durée de deux ans.

*Dossier déposé le 4 Juin 2020 par le GAEC de Sarapin représenté par M. GENTIL Eric 180 Chemin de Sarapin – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation de deux structures de 7.50 m² (3m x 2.50m), hauteur 2m, posées sur le sol et transportables, couleur : tôle galvanisée, une face ouverte sur un terrain situé au Feuillet – Panissage 38730 Val-de-Virieu. Parcelle A 256, zone N au PLU.

*Dossier déposé le 12 Juin 2020 par M. HALBERT Laurent 944 Route de Château Gaillard – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant la pose d'un vélux 1m x 0.98m au grenier pour éclairer la montée. Couleur bois. Parcelle A 690, zone UBa au PLU.

*Dossier déposé le 4 Juillet 2020 par M. BORNE Michel 86 Rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu concernant la construction d'un cabanon de jardin de 20m², fenêtre et porte en bois, couverture tuile terre alpha 10, ossature bois douglas naturel. Parcelle AB365, zone Ua au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces trois DP.

1 Permis de Construire :

* Dossier déposé par M. BARBIER Edouard le 25 Juin 2020 concernant la parcelle B 467 située Route de Château Gaillard – Panissage 38730 Val-de-Virieu d'une superficie de 4 281 m². Le projet concerne l'aménagement d'une habitation dans le volume existant d'une grange et démolition d'un appentis accolé à la façade Sud-Ouest. Habitation créée de type 7. Le rez-de-chaussée accueille une suite parentale, un bureau et l'espace cuisine, séjour. A l'étage 1 : trois chambres + sanitaires + salle de jeux. Surface de plancher existante : 278.64 m². Fosse à purin existante transformée en piscine. Les façades Nord-Est et Sud-Est seront traitées en pierre de pays. Les façades Nord-Ouest et Sud-Ouest seront recouvertes d'un enduit gratté couleur Monaco. La charpente est existante, elle sera conservée. La couverture sera remplacée par des tuiles terre cuite grande écaille patiné 18*38. Les menuiseries seront en PVC ou

aluminium gris anthracite RAL 7016 + volets roulants ou BSO de même couleur. Des volets bois seront positionnés sur les ouvertures de petites dimensions. Parcelle située en zones A et Nh au PLU.

Une demande de pièces manquantes vient d'être adressée de la part des Vals du Dauphiné, service urbanisme afin de compléter les informations concernant la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.

Un avis favorable est donné pour ce permis de construire.

-PLUi : le dossier avance sur le zonage et les zones réservées.

M. Pascal VIGNANE rappelle l'arrêté du 9 avril 1970 pour instaurer une servitude de passage de 4 mètres, le long de la Bourbre afin de permettre l'accès au SMABB pour l'entretien des berges.

Terrain Bourjal : le projet avance bien.

V. VOIRIE : M. Daniel RABATEL

Travaux en cours ou à réaliser :

-Tour de France : Mardi 15 Septembre 2020, 16^{ème} étape La Tour du Pin – Villard de Lans. Passage à Val-de-Virieu depuis la route de La Tour du Pin, Rue de la Gare, Rue du Champ de Mars, Route de Vaugelas... Vers 11h55 caravane publicitaire, 13h33 coureurs cyclistes.

Nous recherchons une soixantaine de bénévoles pour être présents aux croisements de certaines rues afin d'assurer la sécurité. L'information sur la recherche de bénévoles sera diffusée sur les affiches du forum, sur l'application Illiwap et sur le panneau lumineux.

La Route Départementale 17 (La Tour du Pin – Val-de-Virieu sera fermée à partir de 10h30. Réouverture de la RD 17 après le passage de la voiture balai).

80 barrières étant nécessaire, une demande sera faite dans diverses mairies pour le prêt de barrières.

Les élus proposent au SIVU d'adresser un courrier à l'Inspection Académique pour neutraliser cette journée afin que les enfants puissent assister au passage des coureurs.

-Parking : il faudra prévoir le stationnement des véhicules devant le nouveau magasin PROXI. Les arbres de la pharmacie devront être élagués.

-Trottoir Murinais : les travaux de bordures ont commencé.

-Rue du Vallon de Lamartine : une chicane sera placée au croisement de la Rue du Vallon de Lamartine et de la Rue de la Colombette. Elle sera intégrée dans le projet de réfection de la Rue du Vallon de Lamartine après remise en état des réseaux.

-Ruisseau du Murlen : en cours de remise en état.

-Chemins ruraux : certains chemins n'existant plus seront à déclasser.

DELIBERATION N°2020 39 : ACHAT D'UNE REMORQUE MONOCOQUE 8 TONNES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service technique a besoin d'une nouvelle remorque. Monsieur Gilles ROUDET propose de vendre sa remorque Monocoque huit tonnes, un essieu, année 1995, à la commune de Val-de-Virieu au prix de 4 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTE d'acheter la remorque de Monsieur Gilles ROUDET, domicilié à 5 Impasse des Violettes 38690 Châbons au prix de 4 500 € ;
-PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

=====

DELIBERATION N°2020 40 : PLAN DE FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DU POSTE « LES RIVOIRES » :

Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Collectivité : COMMUNE VAL-DE-VIRIEU
Affaire n°18-004-560
Renforcement (A) Poste « Les Rivoires »

TE38- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 180 965 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 180 965 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 0 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
-du projet présenté et du plan de financement définitif,
-de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1-PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 180 965 €
Financements externes : 180 965 €
Participation prévisionnelle : 0 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2-PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 0 €

3-PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 0 €
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38 – Travaux sur réseau France Telecom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 2 816 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 0 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 82 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour
cette opération s'élève à : 2 734 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux,
il convient de prendre acte :
-du projet présenté et du plan de financement définitif,
-de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1-**PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 2 816 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 2 816 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2-**PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 82 €

3-**PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie
par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive
d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 2 734 €
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux
et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

=====

VI. TRAVAUX-BATIMENTS : M. Gilles BREDA

Travaux en cours ou à réaliser :

- Visite des bâtiments communaux sera à prévoir prochainement. Certains élus n'ayant pu assister à la réunion précédente.
- Magasin PROXI : location des murs 1 200 € par mois Les travaux se termineront fin de semaine prochaine ; il restera le nettoyage et la livraison des étagères de rangement. Ouverture du magasin prévue au 15 Août. Il restera la réfection de la façade de l'appartement.
- Duplex 31 rue de Barbenière : à louer 400 € par mois.
- Maison médicale : le SSIAD récupère un local supplémentaire de 10 m². Un ré-aménagement du local commun de la cuisine, local ménage et déchets médicaux est prévu.
- Eglise : travaux de peinture des portes des deux églises, reprise de la moitié d'un pan de toit de l'église de Virieu
- Ex mairie de Panissage : les fenêtres ont été repeintes.

DELIBERATION N°2020 41 : BAIL APPARTEMENT AU 31 RUE DE BARBENIERE, 2^{EME} ETAGE, A COMPTE DU 1^{ER} AOUT 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement situé au 31 Rue de Barbenière, 2^{ème} étage 38730 Val-de-Virieu vient d'être rénové.

Cet appartement de 40 m² est composé d'une chambre, salle à manger, cuisine, salle de bains, et WC.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en mairie la demande de Monsieur DREVET Damien. Le loyer mensuel sera de 400.00 euros.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'annulation de la clause de révision annuelle des loyers de la commune : locaux artisanaux et commerciaux, garages et appartements, à compter du 1er Janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

***DECIDE** de louer cet appartement à Monsieur DREVET Damien, pour une durée de trois ans, à compter du 1er Août 2020, moyennant un loyer mensuel de 400.00 € (quatre cent Euros), sans clause de révision annuelle des loyers.

***DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de Val-de-Virieu et Monsieur DREVET Damien, et toutes pièces relatives à ce dossier.

=====

DELIBERATION N°2020 42 : MODIFICATION BAIL DU SSIAD, A COMPTER DU 1^{ER}SEPTEMBRE 2020 :

La commune de VAL-DE-VIRIEU, collectivité territoriale, sise à Val-de-Virieu 38730 - 2 rue de Barbenière, identifiée sous le n° SIRET 200 083 491 00015, représentée par Monsieur Michel MOREL, agissant pour le compte de ladite Commune en qualité de Maire et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil municipal sur délibération du 16 juillet 2020, désignée sous le terme « le Bailleur »,

D'une part,

Loue à compter du **1^{er}Septembre 2020** au locataire ci-dessous :

Le SSIAD domicilié à la Maison Médicale 61 rue de la Bourbre 38730 VAL-DE-VIRIEU, désignés ci-après sous le terme « le Preneur » ou « le locataire »,

D'autre part,

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer. Le loyer sera payable mensuellement et d'avance le premier jour ouvré de chaque mois.

Le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire du présent bail, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publiée par l'INSEE. La révision s'effectuera en appliquant au loyer initial le rapport existant entre l'indice du coût de la construction du troisième trimestre de l'année 2019, dernier indice connu à ce jour et l'indice du 1^{er} indice civil précédant la date de révision. Le nouveau montant du loyer sera exigible dès la première échéance qui suivra la date de révision, sans qu'il soit besoin d'une notification préalable.

Accessoirement au loyer, le Locataire remboursera au Bailleur sa quote-part dans les charges lui incombant en contrepartie :

-Des services rendus liés à l'usage des différents éléments de la chose louée ;

-Des droits et taxes dus sur le loyer et des impositions qui correspondent à des services dont le Locataire profite directement.

Le Locataire remboursera au Bailleur les frais relatifs au chauffage de base au prorata des surfaces occupées.

Les Charges récupérables feront l'objet de provisions périodiques payables en même temps que le loyer et d'une régularisation annuelle. Le montant de la provision pourra être modifié au cours de la location.

Locataire	Surface	Provision charges mensuelles	Loyer mensuel
SSIAD	64,27 m ²	38.03 €	196.16 €

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations et à l'unanimité :

***DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer le bail professionnel entre la Commune de Val-de-Virieu et le locataire de la Maison Médicale de Val-de-Virieu, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

DELIBERATION N°2020 43 : BAIL COMMERCIAL SARL CALLOUD, MAGASIN PROXI, 76 RUE DU VALLON DE LAMARTINE, A COMPTER DU 1^{ER}SEPTEMBRE 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du magasin Proxi situé au 76 Rue du Vallon de Lamartine à Val-de-Virieu est terminé.

Ce local commercial sera loué à la SARL CALLOUD.

Un bail sera établi par Maître MARTIN Caroline, Notaire à Val-de-Virieu au profit de la SARL CALLOUD, locataire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'annulation de la clause de révision annuelle des loyers de la commune : locaux artisanaux et commerciaux, garages et appartements, à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations et à l'unanimité :

-**DECIDE** de louer ce local commercial à la SARL CALLOUD, à compter du 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer mensuel de 1 200.00 € (milledeux cents euros), sans clause de révision annuelle des loyers.

-**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer le bail commercial entre la Commune de Val-de-Virieu et la SARL CALLOUD, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

VII. CULTURE ET PATRIMOINE : M. Michel MOREL

Soirées d'été : sous la halle de Val-de-Virieu à 21 heures :

Vendredi 21 Août 2020 : Cinéma plein air : Film YAO

Samedi 22 Août 2020 : Un nerf de Swing (jazz manouche)

Dimanche 23 Août 2020 : « Paradis Blanc » (comédie musicale).

DELIBERATION N°2020 44 : APPROBATION CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LA REPRESENTATION DE LA COMEDIE MUSICALE « PARADIS BLANC » DU DIMANCHE 23 AOÛT 2020 SOUS LA HALLE DE VAL-DE-VIRIEU :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de la Compagnie Vocale, représentée par Monsieur Damien BROCHIER, un contrat de cession

pour la représentation de la comédie musicale « Paradis Blanc » qui sera donné sous la halle de Val-de-Virieu, le dimanche 23 Août 2020, à 21h.

Le coût de ce spectacle est de 650 Euros TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-**APPROUVE** le contrat pour la représentation de la comédie musicale « Paradis Blanc » qui aura lieu le dimanche 23 Août 2020, à 21h, sous la halle de Val-de-Virieu ;

-**AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat et à retourner les deux exemplaires à la Compagnie Vocale, dont l'adresse est : c/o SOREL Maité rue du Rafour 38120 LE FONTANIL CORNILLON ;

-**FIXE** les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans ;

-**INDIQUE** que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2020.

=====

-Dimanche 27 Septembre 2020, Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 17h : ciné gratuit Green Book.

-Samedi 16 janvier 2021, Salle du Peuple de Val-de-Virieu : l'Âge du Slow avec MC2.

-Vendredi 30 avril 2021, Salle du Peuple de Val-de-Virieu : Chansons buissonnières avec G. Morel.

-Musée de la galoche : participation des journées du patrimoine avec le Conseil départemental.

-Aménagement de la salle hors-sac au 14 Rue de Barbenière (tables, chaises...)

-Les 3 Croix de Lorraine sont restaurées.

-Médiathèque : reprise progressive du fonctionnement. Ouverture les mardis et mercredis et en drive. Une rencontre a eu lieu récemment avec les responsables.

-Office du tourisme au château de Virieu : la Communauté de Communes a décidé que cette année les agents iraient à la rencontre des touristes.

-Ciné plein air de la Communauté de Communes : pas de retour pour l'instant, la commune devrait être retenue pour la gratuité de cette manifestation.

VIII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

***CCAS : Mme Sandra BARRAS**

-Colis de Noël : repas le 30 janvier 2021. Un courrier sera envoyé aux habitants de plus de 70 ans pour leur demander de choisir entre le repas ou un colis distribué avant Noël.

-Banque alimentaire : prochain voyage le 28 juillet. Comme chaque année, pas de distribution courant août.

-Téléalarme : Mesdames Brigitte BREDA et Dominique GUTTIN se chargent de rendre visite une fois par mois aux bénéficiaires de la téléalarme.

-Mutuelle santé de groupe : plusieurs assurances seront contactées.

-Portage des repas : suite à la demande de certains habitants, une demande auprès de prestataires sera étudiée : La Touvière de Châbons, le traiteur Guillaud qui livre le Sivu et l'Age d'or.

-Concours de belote : reste à prévoir une date.

-Thé dansant prévu le dimanche 28 février 2021 à la Salle des Fêtes de Panissage.

***Communication : M. Pascal GREAUME**

- Mise en place des plans communaux : Place Henri Clavel, Place de la Guinguette, au Château, Rue de la Gare.
- Parution du bulletin n°5 (juillet-août-septembre 2020) A3 : distribution prévue semaine du 14 juillet 2020.
- Bulletin des associations : 30 associations ont répondu. Distribution dans semaine qui précèdera le forum le samedi 5 septembre 2020 de 14h à 18h à la Halle des Sports.
- Actualisation site internet : en cours.
- Promotion ILLIWAP : 186 abonnés.

***Environnement, Aménagement et Fleurissement : Mme Florence BARBIER**

- Cimetières :
6 cimetières ont été visités (St Ondras – Valencogne – La Bâtie Divisin – Charancieu – Les Abrets – Fitolieu) pour comparer le fleurissement et le verdissement des cimetières.
Une réunion avec Vallée en Transition a eu lieu le 15 juillet pour mettre en commun les projets pour rendre plus agréable les entrées des cimetières.
- Fleurissement : suite à une réflexion de personnes rencontrées, il sera envisagé de faire une année la visite des maisons fleuries au printemps et l'année suivante, pendant l'été.
Cette année, trois équipes ont pris des photos qui seront visionnées par la commission pour décider des primés.
- Jardins partagés : Anne ANDREVON : visite des élus de Paladru qui souhaitent mettre en place des jardins partagés sur leur commune. Lorsqu'ils auront fait leur projet, les élus de Val-de-Virieu seront invités. Les employés ont été sollicités pour l'entretien des abords. Les cabanons devront être repeints et entretenus.

***Education, Jeunesse : M. Gilles BOURDIER**

- Installation des volets roulants au SIVU : début des travaux la semaine prochaine.
- Début des travaux de chauffage fin juillet, mise en eau fin septembre.
- Changement du parc informatique : achat de portables, bornes WI-FI, tableau blanc interactif. Des demandes de subventions ont été faites.
- Effectifs scolaires sont à la hausse : 144 enfants.
- Retour du dé-confinement : l'école a repris le 22 juin. Le protocole a été allégé et continuera probablement à la rentrée.
- Garderie périscolaire : prise en charge par le SIVU pour la gestion de ce service. Des remerciements sont formulés envers l'Association Familles Rurales pour ce service de garderie assuré pendant plus de vingt ans. Les inscriptions seront faites par internet comme pour la cantine.

***Animations et Associations : Mme Sophie LERENO BORGES**

- Une rencontre le 10 juillet avec les associations qui utilisent la Halle des Sports a eu lieu.
- Forum des associations le samedi 5 septembre 2020 de 14h à 18h à la Halle des Sports. Un courrier a été envoyé aux associations pour leur participation. Lors de ce forum, une aide des membres des associations sera demandée pour le passage du Tour de France.
- Bulletin des associations en cours.
- Lors de son Assemblée Générale le Judo Club de la Vallée de la Bourbre a été dissous et fusionne avec le club de la Côte St André. Les cours seront assurés à Val-de-Virieu et à St-Ondras.

IX. QUESTIONS DIVERSES :

-Election du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours : Monsieur Pascal VIGNANE se porte candidat.

-Réception samedi 18 juillet à 11h à la Mairie de Val-de-Virieu pour honorer les couturières.

-Résultat des élections aux Vals-du-Dauphiné du jeudi 9 juillet : Mme Magali GUILLOT a été réélue Présidente. Monsieur Gilles BOURDIER a été élu Vice-président aux mobilités. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

-Recensement de la population : il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

-Compteur Linky : une réunion publique d'information animée par Vallée en Transition a lieu vendredi 17 juillet à 20h, salle du peuple. L'association « les Coquelicots » se réunit tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois sur la Place Henri Clavel.

-Badges salle du peuple : installation depuis le jeudi 9 juillet.

-Travaux maison de retraite : reprise des travaux.

-Une prochaine réunion du Conseil Communautaire pour les délégations des commissions aura lieu le 3 septembre 2020.

-Radar pédagogique : le résultat des relevés de vitesse est réclamé. A ce jour, ce document n'a pas été transmis à la commune.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi 7 septembre 2020 à 19 heures.

Fin de la séance : 22 heures.